Ville de Sion

Communiqué de presse

L'aéroport de Sion face à son avenir (étude de l'EPFL)
Prise de position de la Ville de Sion

Le conseil municipal a débattu des résultats de l'étude de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) sur la base aérienne militaire de Sion en séance du 12 avril 2012.
Cette étude a examiné les retombées économiques, environnementales et foncières de trois scénarios :

1. **une utilisation militaire avec un niveau de bruit plafonné au bruit effectif de l'année 2001;**
2. **une utilisation militaire accrue avec 1000 mouvements de F/A-18**
3. **un développement des activités civiles en cas d'abandon par l'armée des activités militaires**

Sur la base du rapport de l'EPFL, le conseil municipal, sans remettre en cause la présence militaire:

- souhaite l'abandon total des avions de combat à réaction, type F/A 18, Gripen ou similaires en niveau de bruit, de la base aérienne de Sion;
- confirme son soutien à l'aviation civile sur l'aéroport de Sion et poursuivra le développement de celui-ci;
- souhaite que le statut de l'aérodrome civil, son fonctionnement et son financement fassent l'objet d'une étude approfondie (bases légales à adapter, modèles de financement, mesures à prendre, investissements et mesures d'exploitation à prévoir, etc.).

Cette décision est fondée, notamment, sur les éléments suivants :

La proximité de l'aéroport avec la ville de Sion entraîne des problèmes de sécurité et pourrait limiter le développement territorial de la capitale valaisanne.

Le bruit généré par les avions à réactions de type F/A 18, Gripen ou similaires en niveau de bruit, gênent particulièrement les habitants des coteaux, notamment de Salins. Cette dernière commune ayant fusionné avec Sion, la Municipalité se doit de prendre en compte ses intérêts.

Dans le même esprit, la problématique de l'aviation militaire touche l'ensemble des communes membres de l'aggloSion (www.agglosion.ch).

En conclusion le conseil municipal a estimé qu'il était de son devoir pour les générations actuelles et futures de prendre cette décision, afin de préserver la qualité de vie du bassin sédunois, du paysage, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, il a également affirmé son soutien à l'aviation civile sur l'aéroport de Sion et poursuivra le développement de celui-ci, à savoir les vols semi-privés, les liaisons régulières avec des villes européennes, ainsi que l'entretien et la maintenance d'avions.

Sion, 27 avril 2012

Chancellerie municipale

Contact presse
Marcel Maurer, Président de Sion, Hôtel de Ville, 079 221 13 92
Vincent Pellissier, Conseiller municipal en charge de l'aéroport, 079 276 00 58

Note aux rédactions :
Le rapport de l'EPFL se trouve sur le site de l'Etat du Valais www.vs.ch (communication et médias / accès rapide / derniers communiqués)